

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### - Séance du 22 septembre 2022 -

Etaient présents :

M. CADIOU, Mme DURRANS, M. HOYAUX, Mme LAURENT, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme ROUMANOS, M. ARCELIN, Mme GROULT, M. BARROS, M. BIORET, M. CADET, Mme DIRIK, M. FERNANDEZ, M. LE MAT, Mme LHERMITTE, Mme MUSQ, Mme RODRIGUEZ et Mme SCHALLER.

Etaient représentés :

Mme ONG VAN CUNG, M. PICHON, Mme SION-JENKIS, Mme LEBRAUD, Mme BERNUS et Mme ESTEVES-LEANDRO.

Etaient invités :

M. DAGNEAU, Mme LE COZ-THOUVAIS et Mme MIRAS.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>6</b>

Avant d'ouvrir la séance, Mme Mellac communique diverses informations.

Elle informe les membres de la commission de la baisse des inscriptions, de l'ordre de deux milles étudiants. Un bilan sera présenté lors de la prochaine CFVU, cette baisse est à prendre avec prudence car les inscriptions ne sont pas encore terminées.

Elle souhaite la bienvenue à M. Cadiou qui remplace M. Lagorce parti en retraite. Une élection partielle dans le collège A aura lieu car un autre départ à la retraite d'une collègue est prévu.

M. Dagneau qui était Vice-président étudiant est à présent chargé de mission vie universitaire et siègera désormais en qualité qu'invité permanent sans droit à vote.

Enfin, Mme Mellac annonce les Journées Portes Ouvertes les vendredi 27 et samedi 28 janvier 2023.

Elle annonce qu'une séance supplémentaire sera inscrite au calendrier pour finaliser le vote des MECC.

La prochaine séance se déroulera le 06/10/2022.

## I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 AVRIL 2022

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➔ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022.**

## II/ REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES MOYENS DESTINEE A LA FORMATION TELLE QU'ALLOUEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Alonso présente le mode de calcul et les critères de répartition des moyens entre les UFR Humanités, Langues et civilisations et STC.

Le conseil d'administration a voté l'enveloppe globale de 271K€ et la CFVU va se prononcer sur la répartition entre les UFR. Cette enveloppe est la même que pour 2022.

Les ressources sont obtenues grâce à la subvention pour Charges de service public (SCSP), les ressources propres et la part CFA.

Date du modèle :  
12/09/2022

	Répartition 2023	Répartition 2022	Variation
<b>Part de l'enveloppe SCSP par composante (1)</b>	<b>271 000 €</b>	271 000 €	
UFR Humanités	121 823 €	122 125 €	-302 €
UFR Langues et civilisations	105 558 €	103 684 €	1 874 €
UFR STC	43 619 €	45 191 €	-1 572 €
<b>Total</b>	<b>271 000 €</b>	271 000 €	0 €
<b>Part des Ressources propres par composante (2)</b>	<b>40%</b>	40%	
UFR Humanités	23 949 €	32 814 €	-8 865 €
UFR Langues et civilisations	64 282 €	49 430 €	14 852 €
UFR STC	62 198 €	41 799 €	20 399 €
<b>Total</b>	<b>150 429 €</b>	124 043 €	26 386 €
<b>Part Recettes CFA par composante (3)*</b>	<b>20%</b>	20%	
UFR Humanités	10 611 €	7 848 €	2 763 €
UFR Langues et civilisations	11 048 €	10 773 €	275 €
UFR STC	65 847 €	36 084 €	29 763 €
<b>Total</b>	<b>87 506 €</b>	54 705 €	32 801 €
<b>Total (ENV Formation)+(RP)+(CFA)**</b>			
UFR Humanités	156 383 €	162 787 €	-6 404 €
UFR Langues et civilisations	180 888 €	163 887 €	17 001 €
UFR STC	171 664 €	123 074 €	48 590 €
<b>Total</b>	<b>508 935 €</b>	449 748 €	59 187 €
<b>€/ étudiant (1)+(2)+(3)</b>			
UFR Humanités	27 €	28 €	-1 €
UFR Langues et civilisations	30 €	28 €	2 €
UFR STC	96 €	70 €	26 €
<b>3 UFRs</b>	<b>38 €</b>	35 €	4 €
<b>Allocation complémentaire pour l'UFR Langues et civilisations</b>			
SCSP - fonctionnement d'Agén	26 000 €	26 000 €	0 €
80% recettes tests de langues - fonctionnement CLBM	61 883 €	72 925 €	-11 042 €

Données : CAP (IP LM 2021-22),  
CAP (HC payées int ext sept 2022),  
DAF (FC2021/TA2022),  
CFA (20% Apprenti'Sup)

Mme Durrans s'interroge sur les 26000 euros alloués de façon pérenne, semble-t-il, au fonctionnement de l'Antenne d'Agén alors que les autres lignes budgétaires sont calculées sur la base d'un pourcentage de la somme globale. Compte tenu de l'inflation, d'une part, et de l'ouverture de nouvelles formations (Licence LEA) qui ont entraîné une augmentation du nombre de missions, il lui semblerait souhaitable de revoir le modèle de calcul dans les années qui viennent.

Mme Le Koz Thouvais indique que la somme couvre largement les frais à la lecture des derniers bilans qui ont été produits par la cellule d'aide au pilotage.

Mme Laurent demande d'où proviennent les recettes du CFA.

Mme Mellac répond que les établissements qui accueillent des apprentis perçoivent des financements via les opérateurs de compétences (OPCO). Une partie de ces ressources sont reversées aux UFR selon un cahier des charges lié à l'apprentissage. Il y a une augmentation du nombre d'apprentis favorisée par les mesures mises en place par le gouvernement.

M. Dagneau informe qu'actuellement, il y a 300 demandes d'apprentis contre 250 en fin d'exercice l'année dernière.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

**⇒ La CFVU approuve la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration**

### **III/ MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES 2022/2023**

Mme Mellac souligne que seules les MECC de l'UFR STC et Humanités sont présentées. Les MECC de l'UFR de Langues ainsi que celles de l'IUT seront présentées le 6 octobre. Ces MECC correspondent à la nouvelle offre de formation. Un travail important a été fait sur la présentation, dont la lecture est facilitée et plus homogène.

L'année prochaine, seules les modifications seront soumises au vote, ce qui devrait alléger le travail de la CFVU. Elle souligne qu'un nombre assez important de formations a choisi de faire de passer les évaluations en contrôle continu intégral.

Mme Dirik intervient au nom des élus EBM. Ils considèrent que ce mode d'évaluation va à l'encontre de l'intérêt des étudiants, relevant des difficultés dans leur organisation (tiers temps) et parfois même des conflits entre enseignants et étudiants. Elle pense que les enseignants ne sont pas toujours neutres dans leur notation et souhaite le maintien de l'anonymat. Elle rappelle l'importance de la session de rattrapage en juin pour certains étudiants de licence or, ce n'est pas prévu pour l'ECI. Elle dénonce la concentration des épreuves sur une période courte. Enfin, l'ECI s'avère peu compatible avec le régime dispensé, pourtant indispensable pour de nombreux étudiants obligés de travailler pour financer leurs études.

Elle ajoute qu'en Master, l'évaluation en session unique n'implique pas nécessairement de l'ECI. Pour toutes ces raisons, les étudiants d'EBM voteront contre les formations qui ont choisi l'ECI.

Mme Mellac se déclare favorable à l'ECI qui favorise la réussite des étudiants. Même si elle comprend la réticence des étudiants, les enseignants dans leur très grande majorité sont bienveillants avec les étudiants. Elle regrette que le dispositif soit remis en cause plutôt que certaines pratiques et rappelle les dispositifs adoptés dans le règlement des études pour les prévenir et pour annoncer dès le début du semestre le détail des évaluations.

M. Cadet, au nom du point levé se déclare opposé à l'exclusion des jeunes des milieux populaires par la sélection. Or, il est opposé à toute forme de sélection à l'Université. Il souhaite que l'université soit gratuite et ouverte à tous.

Mme Mellac explique que les formations qui ne proposent pas de régime « dispensé » nécessitent la présence des étudiants, c'est le cas pour la danse par exemple. Elle souligne que l'Université Bordeaux Montaigne avec la mise en place de son nouveau calendrier a augmenté le nombre de semaines de cours.

M. Katuszewki indique que pour les formations en arts, les conditions d'apprentissage sont peu compatibles avec un régime de dispense. A l'instar des étudiants, il s'inquiète du manque de précision de certaines formations dans la mise en œuvre de l'ECI pour les dispensés.

Mme Mellac explique que la seconde chance est garantie par un minimum de 3 notes par UE en licence.

Mme Dirik demande plus de détail dans les MECC pour protéger l'intérêt des étudiants.

Mme Mellac précise que les MECC doivent être votées au 7 octobre dernier délai pour pouvoir être appliquées. Il sera difficile dans le délai imparti de répondre à l'intégralité de la demande même si elle va entamer les démarches auprès des formations.

M. Valat rappelle que les comités de perfectionnement pourraient s'emparer de ce sujet. Il estime que la suppression du régime dispensé va à l'encontre de la reconnaissance de l'engagement étudiant.

M. Hoyaux pense que la position des étudiants reflète un manque de confiance à l'égard des enseignants. Pour autant, les taux de réussite en licence de géographie sont supérieurs depuis le passage à l'ECI. L'anonymat est tout à fait possible pour des évaluations en ECI. Il pense naïf de croire que l'évaluation par un autre enseignant lors de la session de rattrapage offre une deuxième chance à l'étudiant.

Il ajoute que la dispense concernant des UE de terrain n'a pas de sens, ces enseignements sont indispensables pour la formation des étudiants.

Mme Mellac signale que la session de rattrapage ne rattrape pas, les taux de présence et de réussite sont faibles.

Mme Dirik est favorable au travail des comités de perfectionnement. Elle témoigne des difficultés rencontrées par les étudiants. Elle l'a observé sur le terrain avec de nombreux témoignages d'étudiants en surmenage.

Mme Groult ajoute pour compléter le débat que les résultats d'une enquête signalent que 30% des étudiants ont une activité rémunérée, dont 14% pour lesquels c'est indispensable.

Mme Mellac propose le vote de toutes les MECC, à l'exclusion :

Des licences de

- Philosophie
- Musicologie (tous les parcours)
- Histoire de l'art et archéologie, parcours Sciences archéologiques
- Géographie et aménagement (tous les parcours)

Du master de :

- Philosophie : Recherches philosophiques sur la nature, l'homme et la société

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28

Pour : 24  
Contre : 4

➔ **La CFVU donne un avis favorable aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences des formations de l'UFR Humanités et STC à l'exclusion des formations susvisées.**

Mme Mellac propose le vote :

Des licences de

- Philosophie
- Musicologie (tous les parcours)
- Histoire de l'art et archéologie, parcours Sciences archéologiques
- Géographie et aménagement (tous les parcours)

Du master:

- Philosophie : Recherches philosophiques sur la nature, l'homme et la société

Votants : 28  
Suffrages exprimés : 28  
Pour : 12  
Contre : 15  
Abstention : 1

➔ **La CFVU donne un avis défavorable aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences des licences Philosophie, Musicologie (tous les parcours), Histoire de l'art et archéologie, parcours Sciences archéologiques, Géographie et aménagement (tous les parcours) et du Master Recherches philosophiques sur la nature, l'homme et la société**

Mme Mellac propose de revoir ces MECC lors de la prochaine CFVU.

#### **IV/ FESTIVAL DE RENTREE VIE DE CAMPUS "LES INITIALES"**

Mme Ouvrard et Mme Renaudin présentent le festival de rentrée qui se déroule du 16 au 29 septembre 2022. L'objectif est d'accueillir les étudiants et les personnels et promouvoir les services complémentaires aux études. Ces événements, tels que la rentrée culturelle, la nuit des bibliothèques, bouge ton UFR ou la semaine européenne du développement durable, visent à montrer le dynamisme du campus et renforcer le sentiment d'appartenance.

La Direction de la recherche est aussi partie prenante de ces manifestations avec des expositions, notamment avec une exposition dans le hall du bâtiment administration. L'association ALT intervient également avec les témoignages des riverains du campus.

Tout au long de ces journées, la DIVEC ainsi que les associations étudiantes organisent des animations autour de la mobilité, la santé, la solidarité et l'écologie.

#### **V/ NOUVEAU FORMAT DES CERTIFICATIONS**

M. Labarbe présente cette offre qui est en cours d'évolution.

Toutes les certifications ont un tronc commun puis une spécialisation.

Elles contiennent environ 20 heures de formation sur les thèmes suivants : responsabilités associatives, organisation d'événements, radio, engagement patrimoine, engagement citoyen, AFEV, accompagnement étudiants en situation d'exil, entrepreneuriat (DOSIP)

#### **VI/ OFFRE DE FORMATION 2022-2027 : MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES EN LICENCE**

MM. Hauquin et Muira présentent l'UE des compétences transversales. Cette UE est composée de trois volets complémentaires et coordonnés :

- Les activités numériques (outils numériques, outils bureautiques, identité numérique)
- Le projet professionnel de l'étudiant (PPE)
- La recherche documentaire.

Une information a été faite auprès de tous les étudiants lors des journées de rentrée pour qu'ils puissent mesurer l'enjeu de cette UE.

Ces matières sont évaluées en ligne sous forme d'exercice ou de QCM.

M. Muira ajoute que l'objectif est de faire acquérir des savoirs faire qui vont permettre de réussir non seulement au moment des études mais également tout au long du parcours professionnel. L'accompagnement en présentiel est privilégié même s'il est difficile à mettre en place. Il ne faut pas hésiter à solliciter les personnels des bibliothèques.

Mme Mellac souligne l'évolution des compétences transversales au fil des années qui se sont enrichies.

Mme Durrans se pose la question de l'accès à cette offre documentaire pour les étudiants d'Agen.

M. Muira précise que M. Dutoit a été désigné comme référent pour le site d'Agen.

M. Hauquin précise que concernant l'évaluation, chaque matière aura le même poids. Le coefficient est le même.

## **VII/ RESULTATS DE L'ENQUETE LOGEMENT ETUDIANT**

Mme Madoyan présente les résultats de l'enquête Logement étudiant réalisée dans le cadre de la Convention de Coordination Territoriale (CCT) entre décembre 2021 et janvier 2022. Les établissements qui ont fait l'objet de cette enquête sont l'Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, La Rochelle Université, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Bordeaux INP et Sciences Po Bordeaux. 75 933 étudiants ont été interrogés avec 7965 réponses soit un taux de retour à 11%.

6% des étudiants n'avaient pas de logement fixe lors de la période de l'enquête. Le loyer moyen est de 506€ avec des différences importantes selon les territoires, 532€ à Bordeaux métropole contre 405€ à Pau.

87% sont satisfaits de leur logement, le plus difficile ayant été la recherche.

Les étudiants préfèrent les logements classiques, meublés et préfèrent vivre seuls.

21% des étudiants étrangers n'avaient pas de logement fixe au moment de l'enquête et 53% vivent en résidence.

En dehors de la garantie Visale, peu d'étudiants connaissent les aides qui leur sont proposées.

Mme Durrans rappelle que les étudiants qui ont du mal à se loger peuvent venir à l'antenne d'Agen où les loyers sont beaucoup moins chers.

Mme Dirik fait référence au guide de l'étudiant 2022 élaboré par les associations étudiantes afin de renseigner les étudiants sur toutes les questions de vie étudiante.

## **VIII/ FONDS DE SOUTIEN A LA PEDAGOGIE 2022/2023 : APPEL A PROJETS ET CALENDRIER**

Mme Mellac présente l'Appel à projet 2023. Doté de 60 000 euros pour l'année 2023, ce fonds soutient l'innovation et l'expérimentation pédagogiques selon les 5 axes suivants :

- améliorer la qualité des enseignements dans la ou les formations,
- diversifier les formes d'apprentissage (projets tutorés, expériences de terrain, travaux collectifs, etc.),
- renforcer la place des étudiants dans la conception des apprentissages,
- renforcer la dimension «SAPS» (Sciences Avec et Pour la Société) de l'UFR et de l'établissement,
- développer l'internationalisation des formations.

Le formulaire de dépôt doit être adressé à la direction de la composante pour visa. Ce formulaire permet de bien identifier les financements ou co-financements du projet. Une fois approuvés et priorisés, les dossiers sont transmis à la Vice-présidente CFVU avant le 09 décembre 2022 en vue de la réunion de la commission FSP.

Sont recevables les dossiers complets et précis, les projets à destination directe d'un public étudiant et faisant apparaître clairement leur objectif pédagogique.

Les projets concernent prioritairement les publics de 1er cycle. Les projets faisant apparaître des co-financements sont appréciés, ainsi que l'accès des actions à des publics étudiants larges.

Enfin, la part prise en charge par le FSP ne pourra excéder 300€/étudiant.

## **IX/ MASTER : UE DE LANGUE POUR NON SPECIALISTES**

Mme Mellac rappelle les dispositions de l'article 16 du cadre national des formations du 30 juillet 2018 : « le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère ». Cette obligation se traduit par une exigence de niveau minimum B1 voire B2, dans au moins une langue lors de l'entrée en master.

Dans le cas où un étudiant maîtrise déjà une langue étrangère proposée dans l'UE langue de son master et souhaite débiter ou renforcer une autre langue il peut demander à bénéficier d'une dérogation pour s'inscrire à un niveau inférieur à B1 dans les cas suivants :

Cas n° 1 :

Etre titulaire d'une Certification de Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) ou Certification de Langue de l'Université Bordeaux Montaigne (CLUBM) de niveau B2 minimum.  
La dérogation sera dans ce cas automatiquement accordée.

Cas n°2 :

Etre titulaire d'une autre certification de langue que le CLES ou CLUBM,  
Ou être natif/native d'un pays où la langue choisie est parlée,

Ou être titulaire d'un bac européen.

Dans ce cas l'étudiant devra passer un court entretien avec un(e) enseignant(e) du CLBM qui attestera du niveau de langue à l'oral.

La dérogation sera accordée uniquement si le niveau B2 minimum a été attesté lors de l'entretien oral.

M. Barros demande si l'obtention du bac n'est pas déjà la certification du niveau B2 pour la LV1.

Mme Mellac répond par l'affirmative mais tous les étudiants ne sont pas obligatoirement titulaires d'un bac français.

## **X/ INTITULES ET CONTENUS DES UE DECOUVERTE**

Mme Mellac indique que les intitulés ont été modifiés pour les rendre plus explicites. Elle ajoute que des contenus sont désormais affichés sur l'offre de formation en ligne pour 12 UE découverte sur 18 au semestre 2 et pour 11 sur 18 au semestre 3.

Elle va insister auprès des composantes afin de renforcer l'information mise à disposition des étudiants.

## **XVI/ QUESTIONS DIVERSES**

M. Fernandez observe la disparition des groupes de niveaux pour les TD d'anglais pour non spécialistes.

Mme Mellac répond qu'il s'agit d'une décision du responsable de l'enseignement d'anglais.

Mme Mellac aborde la motion déposée par le Point levé. Elle indique que les motions ne doivent pas être adressées à tous les élus mais directement à la VP CFVU.

M. Cadet fait état de la situation de 23 étudiants étrangers ont été expulsés de leurs logements du V5 par le CROUS. Il évoque des mesures inacceptables prises par le CROUS : coupure d'électricité, changement de serrures ainsi que des soupçons à caractère discriminatoire par rapport à la nationalité de ces étudiants.

Mme Mellac répond que le CROUS est un partenaire de l'Université avec lequel elle entretient un dialogue direct qu'elle souhaite maintenir. Elle rappelle les prises de position de l'UBM au CA du CROUS.

Elle estime que cette motion pourrait avoir un effet contre-productif pour nos étudiants.

Mme Mellac préférerait avec des précisions sur la situation des étudiants, la motion se basant sur des articles de presse qui ne sont pas toujours concordants.

M. Bioret trouve délicat de prendre position d'autant qu'une procédure est en cours devant le tribunal administratif.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H30.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*  
Lionel LARRE